

**SECRETARIAT
INTERNATIONAL CONFERENCE
ON THE GREAT LAKES REGION**



**SECRETARIAT
CONFÉRENCE INTERNATIONALE
SUR LA RÉGION DES GRANDS
LACS**

**DÉCLARATION PRÉLIMINAIRE SUR LES ÉLECTIONS
GÉNÉRALES DU 9 AOÛT 2022 EN RÉPUBLIQUE DU KENYA**

PRESENTEE

PAR

**S.E AMB. ISMAEL ABRAÃO GASPARD MARTINS
CHEF DE LA MISSION CONJOINTE CIRGL/FP-CIRGL MOE**

**LE , 11TH aout 2022
NAIROBI, REPUBLIQUE DU KENYA**

- Hon. Claude Nahayo, député de la République du Burundi et chef de délégation adjoint de la mission d'observation conjointe CIRGL/FP-CIRGL;-
- Son Excellence M. Enock Kavindele, ancien Vice-président, République de Zambie ;
- Son Excellence, Amb. João Samuel Caholo, Secrétaire Exécutif de la CIRGL,
- Les honorables membres du Forum des Parlements de la CIRGL,
- Observateurs des Etats membres de la CIRGL,
- Membres de la presse.

Au nom de la CIRGL, c'est un grand plaisir pour moi de présenter la déclaration préliminaire basée sur les conclusions de la mission d'observation électorale de la CIRGL sur les élections générales du 9 août 2022 en République du Kenya. Avant tout, permettez-moi d'exprimer ma sincère gratitude au gouvernement de la République du Kenya pour nous avoir accueillis et pour l'hospitalité accordée à la Mission depuis notre arrivée dans la belle ville de Nairobi. Je réitère également ma gratitude au gouvernement pour les excellentes installations mises à notre disposition pour assurer le succès de la Mission.

Conformément au Pacte sur la sécurité, la stabilité et le développement dans la région des Grands Lacs, en particulier le Protocole sur la démocratie et la bonne gouvernance, et en réponse à l'invitation du gouvernement de la République du Kenya, la CIRGL a déployé une mission d'observation électorale à court terme pour les élections générales qui se sont tenues le 9 août 2022.

Je me réjouis de souligner que nous disposions de 86 observateurs de 11 États membres, à savoir la République d'Angola, la République du Burundi, la République centrafricaine, la République du Congo, la République démocratique du Congo, la République du Rwanda, la République du Sud-Soudan, la République du Soudan, la République unie de Tanzanie, la République d'Ouganda et la République de Zambie. La République d'Angola assume la présidence actuelle de la CIRGL. Elles ont été déployées dans les comtés suivants : Kisumu, Kiambu, Mombasa, Nairobi et Eldoret, dans 60 centres de vote.

Mesdames et Messieurs

Je me félicite de mentionner que la Mission a noté que la campagne électorale a été généralement pacifique et axée sur les enjeux et qu'elle a été principalement conforme à la Constitution républicaine et à la loi électorale n° 24 de 2011. En outre, il est noté que les élections ont été conformes aux normes nationales, régionales et internationales, y compris le protocole de la CIRGL sur la démocratie et la bonne gouvernance. **En outre, alors que nous avons établi que les élections ont été pacifiques et ordonnées, la mission a également noté le report des élections des candidats au poste de gouverneur dans le comté de Kakamega et le comté de Mombasa. Nous notons le report des élections des candidats à l'Assemblée nationale pour les circonscriptions de Kacheliba et de Pokot Sud.**

Permettez-moi d'aborder les détails concernant les statistiques du scrutin. Nous notons que lors de ces élections, nous avons 46 233 bureaux de vote et que le nombre total d'électeurs inscrits était de 22 120 458. Nous notons

également que le Kenya est l'une des premières nations africaines à autoriser 10 444 électeurs de la diaspora et 7 483 prisonniers. C'est remarquable et nous appelons les autres États membres à suivre l'exemple de cette grande République

Mesdames et Messieurs

En tant que mission, nous avons observé les procédures d'ouverture dans 15 bureaux de vote. Nous avons noté avec plaisir l'enthousiasme des Kenyans à voter, puisque de longues files d'attente ont été observées dans la plupart des bureaux de vote à l'ouverture. La plupart des bureaux de vote visités ont ouvert à l'heure et ceux qui ont tardé ont ouvert dans les 30 minutes. La raison de l'ouverture tardive était la préparation tardive du bureau de vote par le personnel de vote et la livraison tardive du matériel.

Nous sommes également ravis de mentionner que la plupart des bureaux de vote observés étaient faciles d'accès, notamment pour les personnes handicapées et les électeurs âgés. Les observateurs, y compris les agents des partis, ont eu accès aux bureaux de vote avant l'heure d'ouverture et ont pu exercer leurs fonctions sans interférence ni restriction. Le personnel des bureaux de vote a démontré une bonne connaissance des procédures d'ouverture. Notre mission a noté que le matériel électoral stratégique était disponible et en quantité suffisante tout au long de la journée.

En outre, nous avons noté que l'atmosphère générale, l'ambiance et l'environnement extérieur de tous les centres de vote et des bureaux de

vote visités par la Mission étaient paisibles et calmes. La plupart des bureaux de vote étaient situés dans des écoles proches des résidences des électeurs. Ils étaient disposés de manière à permettre une circulation aisée des électeurs. Une assistance a été fournie aux électeurs selon les procédures, par le président de séance ou un parent accompagnant l'électeur qui avait besoin d'aide.

Mesdames et Messieurs

Nos observateurs ont constaté la présence de l'ensemble du personnel de vote, soit 8 membres du personnel de vote dans les bureaux observés pour servir un maximum de 700 électeurs par groupe de vote. Le personnel du bureau de vote a fait preuve de professionnalisme dans la gestion du scrutin tout en maintenant une interaction normale avec les partis politiques et les observateurs nationaux et internationaux. La mission a noté qu'aucune activité ou matériel de campagne n'a été observé à proximité des bureaux de vote. La mission a noté que l'identification des électeurs à l'aide des kits du système intégré de gestion des informations électorales du Kenya (KIEMS) a fonctionné de manière satisfaisante dans la plupart des cas.

Nous avons observé la fermeture de 15 bureaux de vote. Nous rapportons que le processus a été pacifique, ordonné, efficace et mené de manière transparente, sans aucune irrégularité. Les membres du personnel électoral ont fait preuve d'une connaissance adéquate des procédures de vote, ce qui indique une formation suffisante dispensée par la Commission électorale et des frontières indépendante (IEBC). La plupart des bureaux de vote ont fermé à l'heure et, quel que soit le nombre

d'électeurs faisant la queue à la fermeture des bureaux, ils ont été autorisés à voter.

Les procédures relatives au vidage des urnes, à la réconciliation des bulletins utilisés et non utilisés et au tri des bulletins de vote ont été respectées et appliquées de manière uniforme et cohérente dans tous les bureaux de vote visités, en présence des agents des partis politiques/candidats indépendants et des observateurs.

A la fin du dépouillement, les agents des partis politiques/candidats indépendants ont signé tous les formulaires de résultats pour 6 bulletins. Les résultats ont été déclarés et signés par les agents des partis et des candidats indépendants. Le président de séance qui les a transmis automatiquement via le kit KIEMS. Les agents des partis et des candidats indépendants ont pris des photos des feuilles de résultats qui ont également été affichées sur le portail des résultats de l'IEBC ouvert au public. Je suis heureux de mentionner que nous avons qualifié les procédures d'ouverture, de vote, de clôture et de dépouillement de pacifiques, professionnelles et transparentes.

Mesdames et Messieurs les députés

Au nom de la CIRGL, nous sommes d'avis que les élections générales de 2022 en République du Kenya sont conformes aux normes régionales et internationales en matière de conduite des élections, notamment au chapitre 3 du Protocole de la CIRGL sur la Démocratie et la Bonne Gouvernance. La Mission est convaincue que le peuple de la République

du Kenya a eu l'opportunité d'exprimer librement ses choix politiques à travers des élections conduites de manière pacifique et transparente.

La Mission encourage le pays à maintenir les bonnes pratiques observées. La Mission saisit cette occasion pour féliciter le peuple, le gouvernement et l'IEBC de la République du Kenya pour le déroulement professionnel et pacifique des élections, qui témoigne de leur engagement en faveur de la consolidation de la démocratie et de l'Etat de droit dans le pays.

Consciente du fait que le cadre juridique prévoit des mécanismes clairs et solides pour traiter les violations du code de conduite électoral et résoudre les différends et les plaintes en matière électorale, la mission appelle les partis et les candidats à utiliser les voies légales pour traiter tout grief qui pourrait survenir.

Fait à Nairobi, République du Kenya, le 11 août 2022.